

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée

6. **LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 7h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2017-030

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le 7 mars 2017

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 6 mars 2017, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sont présents les conseillers :

madame Gilberte Fournier, monsieur Raymond L'Arrivée, monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy**, maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **monsieur Jacques Vachon** et résolu à **à l'unanimité des conseillers présents**, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

Rés. : 2017-031

3. **APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUE EN FÉVRIER**

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu les copie des procès-verbaux des séances du 1 février et du 9 février 2017 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu des procès-verbaux ;

3. **APPROBATION ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES TENUE EN FÉVRIER (suite)**

Rés. : 2017-032

Il est dûment proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, les procès-verbaux des séances tenue le 1 février et le 9 février 2017.

4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

4.1 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET
AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 6 mars 2017 ;

Rés. : 2017-033

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	5 631.78\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 707.21\$
Comptes à payer du mois :	19 230.22\$

4.2 **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant, conformément à l'article 116 du Code Municipal ;

Rés. : 2017-034

Il est dûment proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents des conseillers de la municipalité de Grand-Métis de nommer madame Annie Gonthier, mairesse suppléante pour la période du 6 mars 2017 au 5 juin 2017.

4.3 **TRANSMISSION À LA MRC DE LA MITIS DE L'ÉTAT DES
IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES
TAXES**

Rés. : 2017-035

Il est proposé par madame Annie Gonthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise madame Chantal Tremblay, directrice générale, conformément à l'article 1023 du Code municipal (L.R.Q., Chapitre C-27.1) de transmettre avant le 20ième jour de mars 2017 au bureau de la municipalité régionale de comté de La Mitis, les dossiers mentionnés ci-dessous pour être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires.

4.3 TRANSMISSION À LA MRC DE LA MITIS DE L'ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES (suite)

Matricule : 5786-94-0287
Immeuble situé sur la route du Domaine
Lots 83-3 et 84-2, cadastre Fief Pachot, rang 1

Toutefois, la directrice générale est autorisée à soustraire de la présente liste tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté les sommes dues sous forme de chèque certifié ou en monnaie légale avant le 20 mars 2017 ainsi que de nommer madame Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, représentante de la municipalité de Grand-Métis pour intervenir dans le dossier de la «Ventes pour non-paiement des taxes», le 8 juin 2017 et faire l'acquisition des immeubles qui n'auront pas été réclamés.

4.4 UTILISATION DES SERVICES DE DÉPÔT À TOUTE HEURE OU POUR TRAITEMENT EN DIFFÉRÉ

Attendu que la municipalité de Grand-Métis folio 300894 est ci-après appelée «La personne morale» ;

Attendu que la personne morale désire conclure une Convention d'utilisation des services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la caisse Desjardins de Mont-Joli + Est de La Mitis ci-après appelée «La Caisse d'origine» :

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité que :

- La «Convention d'utilisation des services de dépôt à tout heure ou pour traitement en différé» dont copie est soumise au Conseil, intervienne entre la caisse d'origine et la personne morale ;
- que madame Chantal Tremblay, directrice générale et secrétaire trésorière, de la personne morale soit autorisée à conclure et signer cette convention au nom de la municipalité, de même qu'à signer et à remettre à la caisse d'origine les avis et nominations conformes aux modalités et clauses de la convention (le cas échéant, que la caisse d'origine transmettra à la caisse intermédiaire);
- que cette résolution demeure en vigueur et lie la personne morale tant et aussi longtemps qu'elle n'aura pas été révoquée ou remplacée par une autre résolution dont copie certifiée par le secrétaire-trésorière ou autre dirigeant autorisé aura été remise à la caisse d'origine.

Rés. : 2017-036

4.5 ENTRETIEN DU BUREAU MUNICIPAL

Rés. : 2017-037

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que M. Georges Craig continue à faire l'entretien du bureau municipal au coût forfaitaire de 150\$ par mois pour un total de 1800\$ par année pour l'année 2017.

4.6 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX MANIFESTATIONS LOCALE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2017

Rés. : 2017-038

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Mme Chantal Tremblay soit autorisée à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2017.

4.7 DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE PROMOTION DE GRAND-MÉTIS 2016-2019

Considérant la présentation du plan d'action par Mme Gilberte Fournier, présidente du Comité de promotion et de développement de Grand-Métis pour l'année 2017-2019.

Rés. : 2017-039

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plan d'action déposé par le comité de promotion. La directrice, Mme Chantal Tremblay, est autorisée à émettre un chèque au montant de 500\$ au Comité de promotion.

4.8 PARTICIPATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour le Directeur général secrétaire trésorier de profiter des nombreuses activités d'information, comprenant ateliers et cliniques juridiques;

EN CONSÉQUENCE,

Rés. : 2017-040

il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'AUTORISER la Directrice générale secrétaire trésorière, Chantal Tremblay, à participer au congrès qui se tiendra au Centre des Congrès de Québec du 14 au 16 juin 2017;

D'AUTORISER le paiement des frais d'inscription au montant de 519 \$ (taxes en sus) ainsi que les frais de déplacements, de repas et d'hébergement afférents sur présentation des pièces justificatives, conformément au règlement numéro 2012-157.

4.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET THÉÂTRE

Rés. : 2017-041

Il est proposé par madame Annie Gonthier
Et résolu à l'unanimité:

De demander une aide financière à la Caisse Desjardins Mont-Joli-Est de La Mitis dans le cadre du projet théâtre qui sera offert aux municipalités de Padoue, St-Octave et Grand-Métis sous la supervision de Josy-Anne Bérubé, coordonnatrice en loisir intermunicipal pour les trois municipalités.

4.10 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-0195

Rés. : 2017-042

Monsieur Jacques Vachon donne avis de motion qu'à une session ultérieure sera adopté le règlement numéro 2017-0195 modifiant le règlement 2013-0167 fixant la rémunération du personnel électoral

5. URBANISME ET VOIRIE

Aucun point

6. CORRESPONDANCE

6.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU TAC

La Corporation du Transport Adapté et Collectif (TAC) de La Mitis aura lieu le 22 mars prochain à 14h.

L'assemblée concernera les trois volets de l'organisation, soit le transport adapté, collectif et inter MRC et se tiendra à la Salle St-Jean-Baptiste au 251 avenue du Sanatorium à Mont-Joli

7. VARIA

7.1 ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

CONSIDÉRANT l'existence du Réseau québécois de Villes et Villages en santé et d'autres réseaux nationaux et internationaux de municipalités en santé, prêts à coopérer et à échanger des expériences positives pour améliorer la qualité de vie de leur population;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis s'est engagée à promouvoir avec équité, partout dans son territoire, la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que les décisions prises par la municipalité de Grand-Métis en matière d'habitation, de culture, de sécurité, de loisirs, d'environnement, de développement communautaire, économique et urbain ont une grande influence sur la santé de ses citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT qu'une approche multisectorielle et concertée dans la communauté de Grand-Métis peut contribuer à créer un environnement sain pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT que l'administration de la municipalité (de Grand-Métis désire encourager cette concertation et participer à la promotion de la santé et du bien-être des citoyens et citoyennes de son territoire, tout en respectant ses champs de compétence et tout en reconnaissant les efforts et le travail des autres partenaires;

7.1 ADHÉSION AU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ (suite)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Grand-Métis veut favoriser la participation de ses citoyens et citoyennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques municipales favorisant la santé et la qualité de la vie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que la municipalité de Grand-Métis assume le leadership d'une municipalité en santé;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité de la municipalité de Grand-Métis ;

1- Adhère au Réseau québécois de Villes et Villages en santé et partage cette expérience avec d'autres municipalités.

2- Adopte et fasse la promotion, à l'intérieur de ses champs de compétence, des politiques municipales favorisant un développement sain, créant un environnement favorable à la santé et renforçant les actions communautaires.

3- Forme, dans la mesure du possible, un comité de travail composé de représentants de la municipalité (ville) et de représentants des différents secteurs de la communauté pour s'assurer de la réalisation de ces objectifs¹ et invite différents partenaires à la soutenir dans cette démarche.

4- Mette en œuvre, dès cette année, des mesures concrètes découlant de cet engagement.

5- Nomme le maire, monsieur Rodrigue Roy ou madame Chantal Tremblay, directrice général / secrétaire-trésorière pour la représenter au sein de ce comité de travail.

6- Accepte le principe d'engager, à cette fin, les sommes couvrant les ressources humaines et matérielles requises pour la réalisation des projets dont elle aura accepté la réalisation.

7.2 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui

Rés. : 2017-043

7.2 AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE (suite)

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Rés. : 2017-044

7.3 COMITÉ JEUNESSE INTERMUNICIPAL

Attendu que nous avons reçu le paiement de la MRC pour le Comité jeunesse;

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité d'envoyer un montant de 700\$ au Comité jeunesse intermunicipal pour l'année 2016.

Rés. : 2017-045

7.4 SOUPER-ÉCHANGE - BON CLIMAT DES AFFAIRES

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présent, de permettre à monsieur Rodrigue Roy, maire, de représenté la municipalité de Grand-Métis au Souper - Bon Climat des Affaires organisé par la SADC de La Mitis qui aura lieu le 22 mars prochain de 17h à 21h au Centre colombien de La Mitis situé au 1385 boulevard Jacques-Cartier à Mont-Joli au coût de 50\$ pour les organismes municipaux.

Rés. : 2017-046

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

Rés. : 2017-047

M. Rodrigue Roy, maire

Chantal Tremblay, dir.gén.

Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le _____ 2017